



*Association pour la Promotion
Et la Responsabilisation des*

Acteurs de la Pêche Artisanale

De Mbour



du poisson encore pour demain

ALLOCUTION

Monsieur Gaoussou GUEYE, Président de l' APRAPAM

Monsieur le Directeur des Pêches Maritimes ;
Monsieur le Préfet du Département de Mbour ;
Monsieur le Maire de la Commune de Mbour ;
Monsieur le Directeur de FiTi ;
Mesdames, Messieurs les représentants des professionnels ;
Chers élèves ;
Chers invités.

L'Association pour la Promotion et la Responsabilisation des Acteurs de la Pêche Artisanale à Mbour (APRAPAM) est d'une part très heureuse que vous ayez accepté son invitation et d'autre part, très honorée de vous accueillir à son sixième forum des acteurs de la pêche artisanale, intitulé **« la transparence dans la gestion du secteur des pêches au Sénégal : quelle stratégie pour le développement durable de la pêche »**.

Chers invités à l'entame de ce message de bienvenue, permettez-moi de rappeler les acceptions les plus usuelles de la pêche durable et de la transparence qui sont au cœur du forum qui nous réunit aujourd'hui.

La pêche durable, en ce qui la concerne, doit être comprise comme étant l'application à la pêche des principes du développement durable ou soutenable tels que reconnus, par la communauté internationale en juin 1992, à Rio de Janeiro. La pêche durable s'appuie sur des disciplines théoriques telles que la dynamique des populations mais également des méthodes de captures qui visent à atténuer la surpêche, les prises accessoires et la destruction des fonds.

Selon le Larousse, la transparence est la qualité de ce qui peut être vu et connu de tous. Pour Wikipédia, la transparence est un élément fondamental indispensable, pour assurer un développement durable générateur de richesse et une prospérité partagée par tous.

Mesdames, Messieurs ;

Participant au renforcement de la transparence dans le secteur des pêches, la Fisheries Initiative Transparency (FITI) est une initiative qui, dans sa conception, s'inspire de l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE).

Elle a été lancée formellement en janvier 2015, puis adoptée le 3 Février 2016 à l'invitation du Président de la République Islamique de Mauritanie, Son Excellence, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz. La Mauritanie s'est engagée à devenir le premier pays à mettre en œuvre la FITI. Elle a été suivie par le Sénégal, l'Indonésie et les Seychelles.

Dans la déclaration de Nouakchott qui comprend 16 points, on peut citer en exemple certains points fournissant un éclairage sur les principes et la démarche de la FITI.

Au point 13, trois principes illustrent la préoccupation de pêche durable et de transparence :

- Principe 1 : la pêche durable contribue de manière significative à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et au développement durable et par conséquent à la stabilité nationale et régionale et à une meilleure résilience face aux effets du changement climatique ;
- Principe 6 : afin que la transparence soit efficace, des informations pertinentes doivent être rendues publiques à la société dans un format accessible et en temps opportun ;
- Principe 7 : l'augmentation de la transparence et de la participation doit être faisable et introduite de manière progressive dans le but d'assurer le soutien le plus large à cette initiative.

Quant au point 14, il est relatif à l'annonce, par les gouvernements de la République Islamique de Mauritanie, de la République du Sénégal, de la République d'Indonésie et de la République des Seychelles, de la mise en place en 2016, , d'un Groupe National Multipartite dédié à la FITI.

La FITI doit, entre autres, établir un Comité Multipartite International avec une représentation égale des gouvernements, du secteur de la pêche et de la société civile. Elle établira, en outre, les principes et autres critères de transparence ainsi que des directives sur les procédures : elle a ainsi énuméré certaines des informations devant être publiées de même que la manière par laquelle cela se ferait pour améliorer la transparence dans le secteur des pêches.

Mesdames, Messieurs ;

L'APRAPAM en phase avec cette orientation et partie prenante de la FITI, veut placer le présent forum dans la dynamique engagée, en invitant les participants à réfléchir sur la manière dont ce Groupe National Multipartite pourrait se former et sur l'identification des informations concrètes qui seraient à même d'apporter des améliorations dans le secteur de la pêche au Sénégal, pour une meilleure information et participation des acteurs à la gestion responsable de la pêche au Sénégal.

Mesdames, Messieurs ;

Le forum des acteurs de la pêche artisanale de Mbour intitulé « transparence dans la gestion du secteur des pêcheau Sénégal » vise deux objectifs :

- a) Identifier les principaux domaines où la publication des informations existantes sont nécessaires dans le cas du Sénégal ;
- b) Proposer un processus pour la mise en place du Groupe National Multipartite FiTI pour le Sénégal: composition, fonctionnement.

Mesdames, Messieurs ;

Un Cadre et un contenu sont définis pour le Groupe National FiTI, afin de mobiliser à moyen et à long termes les décideurs, les Professionnels de la pêche et les Acteurs de la Société Civile.

Une note conceptuelle a été mise à votre disposition. Et au cours de cette journée, nous allons nous atteler à un exercice certes passionnant mais également difficile et nos échanges n'en seront que plus intéressants.

Je souhaite vivement que de nos échanges jaillissent des recommandations pertinentes, susceptibles de favoriser l'exploitation durable des ressources halieutiques dont dispose notre pays.

Ces ressources halieutiques, nous avons le devoir de les exploiter en gardant toujours en mémoire, que «la satisfaction des besoins du présent ne doit pas compromettre les possibilités pour les générations futures à satisfaire les leurs ».

Je vous remercie de votre aimable attention.